

République Française
Département
Commune de Thauvenay

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Thauvenay s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2020.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, RAFFESTIN Marjolaine, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

CROMARIAS David ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle
JORSIN Fabienne
JOURDE Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. DE SOUSA MACHADO Alexandre

2020_010 – Approbation du compte de gestion BP Commune 246

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le



ID : 018-211802624-20200623-2020_010-DE

tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/06/2020
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Thauvenay s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2020.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, RAFFESTIN Marjolaine, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

CROMARIAS David ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle
JORSIN Fabienne
JOURDE Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. DE SOUSA MACHADO Alexandre

2020_011 – Approbation du compte de gestion BP 248 Assainissement

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le



ID : 018-211802624-20200623-2020_011-DE

tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/06/2020
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Thauvenay s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2020.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, RAFFESTIN Marjolaine, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

CROMARIAS David ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle
JORSIN Fabienne
JOURDE Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. DE SOUSA MACHADO Alexandre

2020_012 – Approbation du compte de gestion BP 249 Logement

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le



ID : 018-211802624-20200623-2020_012-DE

tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/06/2020
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI



République Française
Département
Commune de Thauvenay

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

L'an 2020, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2020.

Vote
A la majorité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, RAFFESTIN Marjolaine, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

CROMARIAS David ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle
JORSIN Fabienne
JOURDE Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. DE SOUSA MACHADO Alexandre

2020_013 – Vote du compte administratif BP 246

Madame le maire nouvellement élue et sous la présidence de Monsieur DEJARDIN adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, expose au Conseil Municipal le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement
Dépenses 211 170.00 €
Recettes 268 375.95 €

Excédent de clôture pour la section de fonctionnement : 385 252.23€

Investissement
Dépenses 32 350.01 €
Recettes 23 150.22 €

Besoin de financement: 0.00€

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif du budget communal 2019.

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le



ID : 018-211802624-20200623-2020_013-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/07/2020
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI



République Française
Département
Commune de Thauvenay

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2020.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, RAFFESTIN Marjolaine, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

CROMARIAS David ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle
JORSIN Fabienne
JOURDE Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. DE SOUSA MACHADO Alexandre

2020_014 – Vote du compte administratif 2019 BP 248

Madame le maire nouvellement élue et sous la présidence de Monsieur DEJARDIN adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, expose au Conseil Municipal le compte administratif du budget assainissement 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 111 912.47 €
Recettes 48 800.45 €

Résultat de clôture pour la section de fonctionnement : -63 112.02 €

Investissement

Dépenses 38 769.24 €
Recettes 22 684.20 €

Besoin de financement: 1 278.33€

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif du budget assainissement 2019.

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le



ID : 018-211802624-20200623-2020_014-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/07/2020
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI



Matellini